+

+

+

+

+

MOUGINS, le 2 août 2024

AFF. : 7280 COLGAN'S ANTIBES TIGERS SAS

V/Réf. : +

+Monsieur,

Par jugement en date du 18 juin 2024, le Tribunal de ANTIBES a prononcé la liquidation Judiciaire de la SASU COLGAN'S ANTIBES TIGERS SAS, "Bar, Restaurant avec alcool" 3 Avenue Niquet 06600 ANTIBES et m'a désigné aux fonctions de liquidateur.

En cette qualité, je fais suite à votre manifestation d'intérêt pour la reprise du fonds de commerce de mon administrée et vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier contenant les éléments en ma

Les conditions obligatoires à respecter pour présenter votre offre de reprise sont les suivantes :

**L’offre doit être effectuée sous pli fermé et déposée au plus tard le 11 Octobre 2024 à 12h00 en mon Etude.**

Elle doit être obligatoirement accompagnée de :

\* un chèque de 10 % du prix offert (remis à l'encaissement ou un chèque de banque) qui sera conservé par la liquidation en cas de défaillance de la part de l'acquéreur pour procéder à l'acquisition, après que le juge commissaire ait ordonné la vente à son profit.

\* attestation de la banque qui financera éventuellement l'opération, ou par laquelle transiteront les fonds, permettant au juge commissaire de s'assurer que le financement est d'ores et déjà assuré étant donné qu'aucune offre ne peut être faite sous la condition suspensive, de l'obtention d'un prêt.

\* Si l'acquéreur est une personne physique : copie d'une pièce d'identité.

\* Si l'acquéreur est une Société, K.BIS, statuts à jour de la Société qui fait l'offre et copie des pièces d'identité des associés et gérants, ceci afin que soit connue l'identité du pollicitant. Si des Sociétés sont dans le capital il conviendrait de fournir leurs propres statuts. En effet je me dois ès qualités de vérifier systématiquement que l'offre n'émane pas du débiteur, ni de sa famille ou de ses alliés. En cas de substitution celle-ci ne pourrait intervenir qu'à la condition qu'elle ait été prévue dans l'offre et sur présentation des mêmes informations, aucune cession dans le cadre d'une telle substitution ne pouvant intervenir en faveur du débiteur ou de son entourage.

\* Certificat selon modèle joint, de la part des acquéreurs (et s'il s'agit d'une Société, du dirigeant et des associés), attestant qu'ils n'ont aucun lien de parenté ou d'alliance, avec le débiteur ou ses associés.

Je vous informe qu'à l'ouverture de la procédure collective, la société employait une salariée licénciée par mes soins, savoir :

\* Madame Wioleta WOZNIAK demeurant 25 rue Fourmilière à Antibes 06600.

Cette salariée conformément aux dispositions légales de l'article L.1233-45 du Code du Travail, peut bénéficier d'une priorité de réembauchage.

: + Le salarié n'a toutefois pas fait état à ce jour de son désir d'user de cette faculté. +aucun des + salariés n'a toutefois à ce jour fait état de son désir d'user de cette faculté.

Je vous prie d'agréer, +, l'expression de ma considération distinguée.

Maître Lionel MARIETTAN